

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 06
Excusé : 00
Absents : 02
Qui ont pris part
à la délibération : 27

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

Date de convocation : 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente le conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette - M. VINCENT Romain – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sebastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoirs : M. VINCENT Romain donne pouvoir à M. BLANC Romain ; M.CHAMBELLAND Michel donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie ; M. QUENET Xavier donne pouvoir à M. MARIN Michel ; M.CAILLEAUX Rémi donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian ; Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à Mme VIENOT Véronique ; Mme MONTAGNY Nolwenn donne pouvoir à M. CLAVE Denis.

Excusé :

Absents : Mme SAUQUET Adeline; M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCHESCHINI Damien.

4. MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2025 : TRAVAUX DE RENOVATIONS THERMIQUES DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS CLEMENT A SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Monsieur le maire rappelle à mesdames et messieurs les conseillers municipaux que lors du conseil municipal en date du 19 décembre 2024, il a été voté une délibération portant sur une demande de subvention au titre de la DSIL 2025 pour un montant de 201 195,00 € H.T.

Depuis, monsieur le maire précise que la commune a reçu une notification dans le cadre du fonds vert pour un montant de 131 131,95 € H.T. Cette notification impose une mise à jour des valeurs prévu lors de la délibération du 19 décembre 2024.

Par conséquent, monsieur le maire demande à mesdames et messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à modifier le plan de financement initial et à réajuster le montant à solliciter pour un montant de 273 625,20 € H.T.

Le plan de financement prévisionnel sera le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature des dépenses	Montant H.T. en €	Partenaires	Montant H.T. en €	%
Travaux de rénovations thermiques du groupe scolaire Louis Clément	804 780,00 €	Fonds vert 2024 (notification le 17-12-2024)	131 131,95 €	16,30%
		DSIL 2025	273 625,20 €	34,00%
		Conseil Régional 2025 "nos communes d'abords"	200 000,00 €	24,85%
		Autofinancement	200 022,85 €	24,85%
TOTAL	804 780,00 €	TOTAL	804 780,00 €	100,00%

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de monsieur le maire ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE.

D'autoriser monsieur le maire à solliciter auprès de l'Etat, une aide financière d'un montant de 273 625,20 € (34 % du montant des travaux HT) dans le cadre de la DSIL 2025.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT